

CONTRAT DE LOCATION

Entre les soussignés :

- L'asbl Cercle Sts Côme et Damien de Metzert dont le siège social est situé à Metzert

Et :

-
désigné(e) ci-dessus «le locataire», il a été convenu ce qui suit :

OBJET DU CONTRAT

- Location de la salle sise 171 rue Côme et Damien à Metzert.

DATE DE LA LOCATION

..... /..... /..... o Midi o Soir

- La salle sera disponible la veille à partir de 20 hr jusqu'au lendemain 14 hr.

TARIF

o La salle dans son intégralité, avec bar, cuisine, vaisselle au prix de 200 €.

o Supplément pour le chauffage de 20 € pour les locations entre le 1 octobre et le 1 avril.

o Location à un membre de L'asbl Cercle Sts Côme et Damien de Metzert.

- La présente location est consentie et acceptée moyennant le versement d'un loyer, payable dans les 10 jours à partir du jour de la réservation sur le compte numéro **068-2512060-78** avec comme communication « location salle » + la date de location + nom.

Le versement de la location confirme la réservation de la salle, si ce paiement n'est pas fait dans les 10 jours, cette réservation est purement et simplement annulée.

NETTOYAGE

o Le locataire s'engage à effectuer le nettoyage nécessaire pour rendre la salle dans son état initial.

- Les déchets doivent être évacués par le locataire et ne peuvent en aucun cas rester à la salle.

DIVERS

- L'état des lieux d'entrée et de sortie sera dressé obligatoirement lors de la mise à disposition et la restitution des locaux.

- Il est interdit de clouer, d'agrafer, de punaiser dans les murs sans l'accord du gestionnaire.

- En quittant les lieux, le locataire doit veiller à positionner le chauffage sur veilleuse, éteindre les

différentes sources d'éclairage et fermer les portes à clé.

- Pour le respect de la tranquillité publique, après 22.00 hr, veiller à fermer les portes et fenêtres, ne pas

incommoder le voisinage par des nuisances sonores de bruit de pétards, de musique et autres débordements (klaxons, cris, ...).

- Seul la vaisselle de la salle peut être utilisée.

- La sous-location est interdite, de même que la personne qui loue au profit d'un tiers qui ne fait pas partie

de l'asbl Cercle Sts Côme et Damien, afin de lui faire profiter du tarif préférentiel.

ASSURANCE

- Le locataire s'engage à être garanti en responsabilité civile, tant pour les dommages qu'il pourrait causer à des tiers, que pour ceux qu'il pourrait causer à la salle du village de metzert.

LOCATION SALLE AVEC BAR, CUISINE, VAISSELLES

- La salle est mise à disposition avec la vaisselle de table pour 30 ou 40 ou 50 personnes.
- La cuisine et tout le matériel culinaire sont intégralement disponibles.
- Un inventaire de tout le matériel culinaire, vaisselle sera fait avec le locataire en même temps que l'état des lieux d'entrée et de sortie.

FICHE D'ETAT DES LIEUX

Observations particulières (à l'entrée):

Du loueur:

- Afin de faciliter les opérations lors de la restitution des clés, nous vous remercions d'empiler les chaises et les tables le long du mûr.

-
-
-

Du locataire:

-
-
-
-

Etat des lieux (à la sortie):

Observations:

-
-
-
-

Du loueur :

-
-
-
-

Du locataire :

-
-
-
-

Fait à Metzert en deux exemplaires, le

Signature asbl Cercle Sts Côme et Damien de Metzert Signature du locataire